



Assemblée générale

Distr. limitée
19 septembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Sixième Commission

Organisation des travaux

Note du Secrétariat

1. Compte tenu des résolutions [1898 \(XVIII\)](#) et [32/71](#) de l'Assemblée générale, datées respectivement du 11 novembre 1963 et du 9 décembre 1977, et de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée, et afin de faciliter l'organisation des travaux de la Sixième Commission, le Secrétariat tient à porter à l'attention de cette dernière les informations suivantes.

Questions renvoyées à la Sixième Commission

2. À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 28 questions à la Sixième Commission. La liste de ces questions, qui s'articule autour des rubriques correspondant aux priorités de l'Organisation, figure dans une note du Secrétariat sur les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission, qui a été distribuée comme document de la Commission ([A/C.6/78/1](#)). L'attention de la Commission est appelée sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/78/250](#)) qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont été approuvées par l'Assemblée à sa 2^e séance plénière.

Documentation relative aux questions renvoyées à la Sixième Commission

3. On trouvera dans le tableau ci-après une liste des documents de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale qui portent sur les questions renvoyées à la Sixième Commission. Il s'agit de rapports de commissions et de comités et de rapports que le Secrétaire général devra présenter en application de résolutions ou de décisions adoptées par l'Assemblée à des sessions antérieures, ainsi que de documents ayant été distribués au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission¹

¹ Le numéro qui figure entre crochets après l'intitulé de chaque question est celui du point de l'ordre du jour de la soixante-dix-huitième session correspondant. La liste de documents a été établie sur la base des renseignements disponibles au 12 septembre 2023.



à la demande d'États Membres. Les représentants des délégations sont aussi invités à consulter le site Web de la Commission².

	<i>Date de publication prévue</i>
Élection des bureaux des grandes commissions [5]	Pas de documentation préliminaire
Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [76]	
Rapport du Secrétaire général : application (A/78/278)	Paru
Rapport du Secrétaire général : politiques et procédures (A/78/275)	Paru
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-sixième session [77]	
Rapport de la Commission (A/78/17)	Fin septembre
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [78]	
Rapport du Secrétaire général (A/78/___)	Mi-octobre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions [79]	
Rapport de la Commission (A/77/10, chap. IV)	Paru
Rapport de la Commission (A/78/10)	Paru
Crimes contre l'humanité [80]	Pas de documentation préliminaire
Exclusion des étrangers [81]	Pas de documentation préliminaire
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [82]	
Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/78/114)	Paru
Rapport du Comité spécial (A/78/33)	Paru
L'état de droit aux niveaux national et international [83]	
Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit (A/78/184)	Paru
Portée et application du principe de compétence universelle [84]	
Rapport du Secrétaire général (A/78/130)	Paru

² <https://www.un.org/fr/ga/sixth/index.shtml>.

Responsabilité des organisations internationales [85]

Rapport du Secrétaire général sur la responsabilité des organisations internationales : observations et informations communiquées par les États et les organisations internationales ([A/78/135](#)) Paru

Rapport du Secrétaire général sur la responsabilité des organisations internationales : compilation de décisions de juridictions internationales ([A/78/83](#)) Paru

Protection des personnes en cas de catastrophe [86]

Pas de documentation préliminaire

Renforcement et promotion du régime conventionnel international [87]

Pas de documentation préliminaire

Mesures visant à éliminer le terrorisme international [109]

Rapport du Secrétaire général ([A/78/221](#)) Paru

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [120]

(adoption d'un programme de travail provisoire pour la soixante-dix-neuvième session) (résolutions [58/316](#), [75/325](#) et [77/335](#) et décision [76/525](#)) Pas de documentation préliminaire

Planification des programmes [135]

Résolutions [58/269](#), [62/224](#), [63/247](#), [64/229](#), [65/244](#), [66/8](#), [66/294](#), [67/236](#), [69/17](#), [70/8](#), [71/6](#), [72/9](#), [73/269](#), [74/251](#), [75/243](#) et [76/236](#) de l'Assemblée générale

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixante-troisième session (30 mai-30 juin 2023) ([A/78/16](#)) Paru

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [144]

Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ([A/78/___](#)) Fin septembre

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ([A/78/170](#)) Paru

Rapport du Conseil de justice interne ([A/78/121](#)) Paru

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [161]

Rapport du Comité ([A/78/26](#)) Fin octobre

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique [162]

Lettre datée du 2 mai 2011, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/66/141](#)) (voir décisions [66/527](#), [67/525](#), [68/528](#), [69/527](#), [70/523](#), [71/524](#), [72/523](#), [73/534](#), [74/523](#), [75/529](#) et [76/527](#)) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique [163]

Lettre datée du 30 avril 2015, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/70/141](#)) (voir décisions 70/524, 71/525, 72/524, 73/535, 74/524, 75/530 et 76/528) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties [164]

Lettre datée du 10 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/70/142](#)) (voir décisions 70/525, 71/526, 72/525, 73/536, 74/525, 75/531 et 76/529) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides [165]

Note verbale datée du 11 août 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/194](#)) (voir décisions 72/526, 73/537, 74/526, 75/532 et 76/530) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial [166]

Note verbale datée du 12 août 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/195](#)) (voir décisions 72/527, 73/538, 74/527, 75/533 et 76/531) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs [167]

Lettre datée du 16 août 2019, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de la France et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/74/291](#)) (voir décisions 74/528, 75/534 et 76/532) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale [168]

Lettre datée du 16 août 2019, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de la France et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/74/292](#)) (voir décisions 74/529, 75/535 et 76/533) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie [169]

Lettre datée du 16 août 2019, adressée au Secrétaire général par les représentants des pays suivants auprès de l'Organisation des Nations Unies : Chine, Cambodge, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Singapour et Viet Nam ([A/74/293](#)) (voir décisions 74/530, 75/536 et 76/534) Parue

*Date de publication prévue***Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress [170]**

Lettre datée du 17 mars 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/78/141](#)) Parue

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture [171]

Lettre datée du 1^{er} août 2023, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Argentine, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Espagne, du Paraguay, du Pérou, du Portugal et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/78/191](#)) Parue

Programme de travail

4. L'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose ce qui suit :

Chacune des grandes commissions, eu égard à la date fixée par l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, pour la clôture de la session, décide de l'ordre de priorité des questions qui lui sont renvoyées et tient les réunions nécessaires pour achever l'examen de ces questions. Elle adopte, au début de la session, un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.

5. À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, conformément à sa résolution [75/325](#) relative aux nouvelles mesures pour la revitalisation de ses travaux et sur la recommandation de la Sixième Commission, l'Assemblée générale a adopté la décision 77/521, dans laquelle figure le programme de travail provisoire de la Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée.

6. À sa 2^e séance plénière, le 9 septembre 2023, sur la recommandation du Bureau (voir [A/78/250](#)), l'Assemblée générale a fixé au 17 novembre 2023 la date d'achèvement des travaux de la Sixième Commission.

7. Le Bureau de la Commission a examiné le programme de travail provisoire figurant dans la décision 77/521 et pris en considération les questions additionnelles (demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale) renvoyées à la Commission par l'Assemblée générale ainsi que la charge de travail attendue à la présente session. Le programme a été modifié en conséquence.

*Dates d'examen
approximatives*

Sixième Commission (organisation des travaux)	2 octobre
Mesures visant à éliminer le terrorisme international [109]	2, 3 et 4 octobre
Planification des programmes [135]	4 octobre
Protection des personnes en cas de catastrophe [86]	4 octobre

	<i>Dates d'examen approximatives</i>
Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [76]	10 octobre
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [144]	11 octobre
Crimes contre l'humanité [80]	11 et 12 octobre
Portée et application du principe de compétence universelle [84]	12 et 13 octobre
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-sixième session [77]	16 octobre
Demande(s) d'octroi du statut d'observateur (nouvelles questions)	16 octobre
L'état de droit aux niveaux national et international [83]	16 et 17 octobre
Responsabilité des organisations internationales [85]	17 octobre
Renforcement et promotion du régime conventionnel international [87]	18 octobre
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [78]	19 octobre
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [82]	19 octobre
Expulsion des étrangers [81]	20 octobre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions [79]	Du 23 au 27 octobre et du 31 octobre au 2 novembre
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [161]	6 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique [162]	8 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique [163]	8 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties [164]	8 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides [165]	8 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial [166]	8 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs [167]	8 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale [168]	8 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie [169]	8 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress [170]	8 novembre

	<i>Dates d'examen approximatives</i>
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture [171]	8 novembre
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [120]	8 novembre
Élection des bureaux des grandes commissions [5]	17 novembre
En réserve	2 et 16 novembre

Création de groupes de travail et tenue de consultations

8. S'agissant du point 86 de l'ordre du jour, intitulé « Protection des personnes en cas de catastrophe », l'Assemblée générale a, dans sa résolution [76/119](#), décidé d'examiner le projet d'articles et d'étudier plus avant la recommandation de la Commission du droit international concernant l'élaboration d'une convention, par elle ou par une conférence internationale de plénipotentiaires, fondée sur le projet d'articles, ou toute autre mesure qui pourrait être prise à l'égard du projet d'articles, compte tenu également des vues et commentaires exprimés au cours des débats de la Sixième Commission, ainsi que des commentaires et observations reçus des gouvernements, dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission, qui se réunirait pendant quatre jours consécutifs à ses soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions. L'Assemblée a également décidé que le groupe de travail rendrait compte du résultat des délibérations à la Sixième Commission, à sa soixante-dix-neuvième session, afin que celle-ci lui fasse une recommandation quant à la suite à donner au projet d'articles. Il a été proposé de tenir huit séances à cet effet, les 5, 6, 9, 10 et 20 octobre.

9. S'agissant du point 109 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », l'Assemblée générale a, dans sa résolution [77/113](#), décidé de recommander à la Sixième Commission de créer, à sa soixante-dix-huitième session, un groupe de travail chargé d'achever l'élaboration du projet de convention générale sur le terrorisme international et l'examen de la question, inscrite à son ordre du jour par la résolution [54/110](#), de la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau. Il a été proposé de tenir deux séances à cet effet, le 17 octobre et le 3 novembre.

10. La date de l'examen des rapports des groupes de travail en séance plénière a été fixée au 8 novembre. De plus, il a été proposé d'organiser une séance d'information sur le point 76 de l'ordre du jour, intitulé « Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies », le 11 octobre, et de tenir des consultations sur le point 144, intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies », le 13 octobre.

11. Les services de conférence mis à la disposition de la Sixième Commission étant limités (voir par. 21), les éventuelles réunions des groupes de travail et consultations devront avoir lieu dans le cadre des séances de la Commission.

Interventions des délégations

12. La liste des orateurs et oratrices pour le débat consacré à tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission a été ouverte le mercredi 13 septembre 2023. Les délégations sont invitées à s'inscrire sur la liste des orateurs et oratrices à l'aide du module eSpeakers de la Sixième Commission sur le portail e-deleGATE.

13. Conformément à la résolution [72/313](#) de l'Assemblée générale, les délégations sont encouragées à appliquer le principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées et à s'abstenir d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Dans la même résolution, l'Assemblée a recommandé aux orateurs d'être attentifs à la vitesse à laquelle ils s'expriment, de manière à favoriser l'exactitude de l'interprétation. La durée des interventions sera limitée à 7 minutes pour les déclarations faites au nom d'un État et à 12 minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe d'États, pour tous les points de l'ordre du jour hormis ceux concernant le rapport annuel de la Commission du droit international, pour lesquels seules les principales positions et vues seront exposées (les informations complémentaires et les précisions devant être communiquées par écrit à la Commission).

14. Conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

Projets de résolution

15. Le cas échéant, les projets de résolution présentés par un ou plusieurs pays doivent être soumis par voie électronique à l'aide du module eSponsorship de la Sixième Commission sur le portail e-deleGATE.

16. À moins qu'il n'en soit convenu autrement, les coordonnateurs ou les principaux auteurs, selon le cas, des propositions de projets de résolution sont encouragés à organiser au moins une consultation par proposition. Le Secrétariat fournira une assistance au besoin. Les consultations doivent être annoncées suffisamment à l'avance, y compris dans le *Journal des Nations Unies*, afin que des représentantes et représentants de tous les États Membres puissent y participer. Une fois les consultations terminées, la Sixième Commission a pour pratique de soumettre les propositions de projets de résolution à une procédure d'approbation tacite avant de les transmettre pour traitement et publication dans toutes les langues officielles sous forme de documents à distribution limitée (« L »).

17. Toute délégation souhaitant se porter coauteur d'une proposition de projet de résolution est encouragée à le faire par voie électronique en utilisant le module eSponsorship plutôt qu'au cours de la séance, sans préjudice de la possibilité qui lui est offerte de se joindre aux auteurs d'un projet au moment où la Commission se décidera sur celui-ci lors d'une séance plénière. Les délégations qui souhaitent se porter coauteurs d'un projet devraient le faire dans le cadre de la Sixième Commission ; en effet, une fois que la Commission a adopté une proposition de projet de résolution et qu'elle en a recommandé l'adoption par l'Assemblée générale, il n'est plus possible pour les États Membres de s'en porter coauteurs. Lorsque les propositions de projets de résolution sont présentées au nom du Bureau, les délégations n'ont pas la possibilité de s'en porter coauteurs.

18. Aux termes de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, « aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général ». Il est donc impératif que la Sixième Commission prévoie suffisamment de temps pour permettre au Secrétariat d'établir les prévisions de dépenses, et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'examiner ces prévisions. La date d'achèvement des travaux de la Sixième Commission ayant été fixée au 17 novembre (voir par. 6), les projets de résolution ayant des incidences

financières devront être présentés à la Cinquième Commission au plus tard le 1^{er} novembre, sauf lorsqu'ils concernent des questions qui seront examinées après cette date. À cet égard, les délégations devraient garder à l'esprit que, dans la plupart des cas, le Secrétaire général a besoin d'une période allant de 48 heures à quatre jours pour examiner les incidences des projets de résolution sur le budget-programme. En conséquence, la date limite pour arrêter et déposer le texte final de tous les projets de résolution dont les incidences budgétaires doivent être examinées, en vue de leur traitement, a été fixée au 10 novembre 2023.

19. Les coordonnateurs ou les principaux auteurs, selon le cas, des propositions de projets de résolution seront invités à présenter lesdits projets, qui auront été publiés sous forme de documents à distribution limitée (« L »). Ces présentations auront lieu lors de séances plénières et seront annoncées à l'avance, notamment dans le *Journal*.

20. À l'exception des projets de résolution présentés lors de la dernière séance de la partie principale de la session, le 17 novembre 2023, la Commission a pour pratique de se prononcer sur chaque projet de résolution à la séance plénière qui suit celle au cours de laquelle le projet de résolution a été présenté, ou à une date ultérieure. Si la Commission était amenée à se prononcer de manière anticipée sur des projets de résolution ou de décision, elle l'annoncerait à l'avance, notamment dans le *Journal* et sur son site Web. La Sixième Commission a pour pratique de s'efforcer d'adopter les projets de résolution sans les mettre aux voix.

Ressources de conférence disponibles

21. Les installations de conférence disponibles devraient permettre à la Commission de tenir entre trois et six séances plénières par semaine. Les séances du matin auront lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

22. Sauf indication contraire, les séances de la Commission (tenues en présentiel) se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures dans la salle du Conseil de tutelle. L'Assemblée générale a souligné qu'il était essentiel que les séances commencent de façon ponctuelle aux fins d'une utilisation efficace des services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU. Suivant la pratique établie, les séances pourraient être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale soit atteint.